

## **REUNION DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Allouagne s'est réuni à la Mairie, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur André HENNEBELLE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le huit avril deux mil quinze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

\* \* \*

### **ORDRE DU JOUR**

- N° 2015 – 04 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL
- N° 2015 – 05 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE
- N° 2015 – 06 COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET PRINCIPAL
- N° 2015 – 07 COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE
- N° 2015 – 08 AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET PRINCIPAL
- N° 2015 – 09 AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET ANNEXE
- N° 2015 – 10 BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET PRINCIPAL
- N° 2015 – 11 TAUX DES QUATRE TAXES
- N° 2015 – 12 TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS
- N° 2015 – 13 TARIFS DES PRIMES ET SECOURS
- N° 2015 – 14 TARIFS DES PRODUITS D'EXPLOITATION
- N° 2015 – 15 TARIFS DE LOCATION DES SALLES
- N° 2015 – 16 TARIFS DES PRODUITS DOMANIAUX
- N° 2015 – 17 TARIFS DES TAXES FUNERAIRES
- N° 2015 – 18 SUBVENTIONS ANNUELLES
- N° 2015 – 19 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION BIBLIOTHEQUE DE L'AMICALE LAÏQUE AU TITRE DU SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE
- N° 2015 – 20 SUBVENTION AU CCAS
- N° 2015 – 21 PARTICIPATION AUX FRAIS RELATIFS A LA SCOLARISATION D'ELEVES DE LA COMMUNE DANS DES ETABLISSEMENTS EXTERIEURS
- N° 2015 – 22 REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX
- N° 2015 – 23 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1° CLASSE A TEMPS COMPLET
- N° 2015 – 24 APPROBATION D'UNE DELIBERATION DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* \* \*

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mmes Thérèse BRETON et Sonia PINES, excusées.

Secrétaire : M Christian LENGART

\* \* \*

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour, le Conseil donne son accord. Deux délibérations sont donc ajoutées à l'ordre du jour :

N° 2015 - 25 : VOTE DES VERSEMENTS, PLUS-VALUES ET COMPENSATIONS FIXES POUR 2014 et 2015

N° 2015 - 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE.

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie intégrale du procès-verbal de la réunion du vendredi 30 janvier 2015, Daniel ROUGÉ informe le Conseil qu'étant absent à cette réunion il ne participera pas au vote, Christophe CHEVALIER souhaite préciser à quoi correspondent les commissions : 4 : SPORT/LOISIR/CULTURE & FESTIVITÉS ET JEUNESSE - 5 : ENFANCE & ÉCOLES, en outre il souhaite connaître le montant des recettes de la salle des fêtes, Coralie COURBOIS va le lui communiquer la prochaine fois, de plus, elle fait remarquer qu'il fallait lire "coût d'utilisation de la salle des sports et non pas "salle des fêtes",

Ce Procès-Verbal est adopté par 22 voix pour et un refus de vote.

#### N° 2015 - 04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques POUQUET, Adjoint aux Finances.

Jacques POUQUET présente les principaux chiffres du Compte Administratif 2014 en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire constatant qu'il n'y a plus d'observations, quitte alors la séance, Ginette BEAUCAMPS, Doyenne d'âge, prend la présidence et passe au vote.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés .....	359 519,01			516 705,76	359 519,01	516 705,76
Opérations de l'exercice .....	666 571,67	782 395,94	1 945 862,58	1 995 695,43	2 612 434,25	2 778 091,37
<b>TOTAUX .....</b>	<b>1 026 090,68</b>	<b>782 395,94</b>	<b>1 945 862,58</b>	<b>2 512 401,19</b>	<b>2 971 953,26</b>	<b>3 294 797,13</b>
Résultats de clôture .....	243 694,74			566 538,61		322 843,87
Restes à réaliser .....	158 584,00	195 416,32			158 584,00	195 416,32
<b>TOTAUX CUMULÉS . .</b>	<b>1 184 674,68</b>	<b>977 812,26</b>	<b>1 945 862,58</b>	<b>2 512 401,19</b>	<b>3 130 537,26</b>	<b>3 490 213,45</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>206 862,42</b>			<b>566 538,61</b>		<b>359 676,19</b>
Reprise résultat budget annexe POMPES FUNEBRES				570,44		570,44
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>206 862,42</b>			<b>567 109,05</b>		<b>360 246,63</b>

Votants : 22 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

## N° 2015 - 05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EXTERIEUR POMPES FUNEBRES</b>						
Résultats reportés				1 570,44		1 570,44
Opérations de l'exercice			1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
TOTAUX			1 000,00	1 570,44	1 000,00	1 570,44
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS				570,44		570,44

Votants : 22 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire réintègre la salle du Conseil, Ginette BEAUCAMPS l'informe du résultat du vote, le Maire remercie pour leur confiance les élus qui ont voté ces comptes administratifs.

## N° 2015 - 06 : COMPTE DE GESTION : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait lecture de la balance du compte de gestion, émanant de Madame STURIALE, Receveur Comptable du Trésor Public de BETHUNE, qui est en tout point similaire aux résultats du compte administratif.

Le compte de gestion est voté par 22 voix Pour et 1 Abstention.

## N° 2015 - 07 : COMPTE DE GESTION : BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Monsieur le Maire fait lecture de la balance du compte de gestion, émanant de Madame STURIALE, Receveur Comptable du Trésor Public de BETHUNE, qui est en tout point similaire aux résultats du compte administratif.

Le compte de gestion est voté par 22 voix Pour et 1 Abstention.

## N° 2015 - 08 : AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait lecture de l'affectation de résultat qui s'établit comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
Un excédent de fonctionnement de :	566 538,61 €
Considérant la reprise de l'excédent du budget annexe Pompes Funèbres	570,44 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.	
Pour mémoire, virement à la section d'investissement	440 331,48 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	567 109,05 €
Exécution du virement à la section d'investissement	206 862,42 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	360 246,63 €

Le Conseil Municipal passe au vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

N° 2015 - 09 : AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Monsieur le Maire fait lecture de l'affectation de résultat qui s'établit comme suit, le budget annexe cimetière ne comportant pas de section d'investissement :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT** : 570. 44 €  
**AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT** : 570. 44 €

Le Conseil Municipal passe au vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

N° 2015 - 10 : BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait lecture, au niveau du chapitre, des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**COMMUNE D'ALLOUAGNE  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLES	LIBELLE	VOTE 2014 BP + DBM	1	2
			REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
<b>011. Charges à caractère général</b>		<b>798 620,24 €</b>	<b>620 390,07 €</b>	<b>663 905,95 €</b>
6042	Achat de prestation de service	45 000,00 €	29 909,15 €	35 000,00 €
605	Achats de matériel	100 000,00 €	71 955,53 €	167 000,00 €
60611	Eau & Assainissement	6 000,00 €	4 869,95 €	5 500,00 €
60612	Energie-électricité	100 000,00 €	118 289,29 €	100 000,00 €
60621	Combustibles	0,00 €	53,00 €	100,00 €
60622	Carburants	6 000,00 €	6 318,79 €	5 000,00 €
60623	Alimentation	5 800,00 €	5 968,36 €	5 900,00 €
60624	Produits de traitement	750,00 €	838,20 €	800,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	923,79 €	800,00 €
60631	Fournitures d'entretien	9 800,00 €	9 240,52 €	8 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00 €	44 900,98 €	33 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	10 000,00 €	10 889,32 €	10 000,00 €
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	746,65 €	6 500,00 €
6064	Fournitures administratives	6 200,00 €	7 396,47 €	6 500,00 €
6065	Livres, disques cassettes	700,00 €	752,04 €	800,00 €
6067	Fournitures scolaires	12 000,00 €	12 796,01 €	13 000,00 €
6068	Autres matières & fournitures	45 637,00 €	6 054,77 €	7 000,00 €
6132	Locations immobilières	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6135	Locations mobilières	30 000,00 €	35 697,55 €	30 000,00 €
61521	Entretien de terrains	29 500,00 €	0,00 €	1 000,00 €
61522	Entretien de bâtiments	70 000,00 €	47 072,37 €	28 000,00 €
61523	Entretien de voies et réseaux	79 900,00 €	31 823,25 €	20 000,00 €
61551	Entretien de matériel roulant	20 000,00 €	5 835,34 €	6 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 000,00 €	7 586,73 €	8 000,00 €
6156	Maintenance	12 000,00 €	17 194,52 €	16 605,95 €
616	Primes d'assurance	42 000,00 €	40 597,69 €	42 000,00 €
617	Etudes et Recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 200,00 €	1 226,66 €	1 300,00 €
6184	Versements organisations de formation	0,00 €	1 360,60 €	1 000,00 €
6188	Autres frais divers	100,00 €	31,20 €	100,00 €
6225	Indemnité comptable, régisseur	1 200,00 €	1 192,13 €	1 200,00 €
6226	Honoraires	22 000,00 €	16 080,69 €	20 000,00 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6228	Divers	7 000,00 €	6 933,48 €	5 000,00 €
6231	Annonces et insertions	1 150,00 €	364,70 €	500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	53 000,00 €	42 561,64 €	40 000,00 €

6236	Catalogues et imprimés	1 733,24 €	962,21 €	1 000,00 €
6238	Frais divers de publicité	1 000,00 €	716,40 €	1 000,00 €
6247	Transport collectifs	6 500,00 €	6 196,48 €	6 500,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00 €	2 454,50 €	2 500,00 €
6262	Frais de télécommunication	10 000,00 €	13 240,33 €	15 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	701,78 €	0,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	750,00 €	0,00 €	700,00 €
6288	Autres services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63512	Taxes foncières	10 000,00 €	8 092,00 €	9 500,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	700,00 €	565,00 €	600,00 €

<b>012. Charges de personnel</b>	<b>902 200,00 €</b>	<b>878 760,79 €</b>	<b>1 038 900,00 €</b>
----------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	5 346,28 €	5 500,00 €
6333	Participation à la formation professionnelle	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6336	Cotisation CNFPT, CG de la FPT	8 500,00 €	8 525,19 €	10 600,00 €
6338	Autres impôts & taxes	1 600,00 €	1 675,37 €	2 200,00 €
6411	Personnel titulaire	430 000,00 €	413 538,76 €	484 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	17 000,00 €	7 055,74 €	13 500,00 €
64162	Emplois d'avenir	98 000,00 €	81 450,23 €	90 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	100 000,00 €	119 921,48 €	135 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	74 500,00 €	71 363,29 €	88 000,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	104 000,00 €	105 881,72 €	130 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	13 500,00 €	13 338,49 €	16 500,00 €
6455	Cotisations Assurance du personnel	32 000,00 €	31 934,73 €	39 000,00 €
6456	Cotisations FNC supplément familial	5 000,00 €	4 305,00 €	5 000,00 €
6458	Cotisations autres organismes	9 000,00 €	7 047,00 €	7 000,00 €
6475	Médecine du travail	3 600,00 €	3 134,01 €	6 000,00 €
6478	Autres charges sociales	4 500,00 €	4 243,50 €	5 600,00 €

<b>014. Atténuations de produits</b>	<b>182 245,00 €</b>	<b>182 169,00 €</b>	<b>182 645,00 €</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	2 100,00 €	2 024,00 €	2 500,00 €
739 23	Reversement sur le F.N.G.I.R	180 145,00 €	180 145,00 €	180 145,00 €

<b>65. Autres charges gestion courante</b>	<b>331 032,72 €</b>	<b>145 723,02 €</b>	<b>464 215,00 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

6531	Indemnité des élus	60 000,00 €	58 348,96 €	60 000,00 €
6533	Cotisations de retraite des élus	2 500,00 €	2 224,67 €	2 500,00 €
6534	Cotisations sécurité sociale	6 000,00 €	1 409,46 €	0,00 €
6535	Formation des élus	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	100,00 €	0,00 €	0,00 €
6554	Contribution organismes de regroupement	174 556,00 €	8 953,35 €	332 500,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	9 376,72 €	7 991,58 €	8 500,00 €
657362	CCAS	20 000,00 €	20 000,00 €	19 000,00 €
6574	Subvention de fonct. organismes de droit privé	56 000,00 €	46 795,00 €	39 215,00 €
658	Charges subventions gestion courante			0,00 €

<b>66. Charges financières</b>	<b>98 500,00 €</b>	<b>98 254,55 €</b>	<b>313 491,38 €</b>
--------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------

66111	Intérêts des emprunts, dettes	98 500,00 €	98 254,55 €	93 000,00 €
668	Autres charges financières dont CCNE		0,00 €	220 491,38 €

<b>67. Charges exceptionnelles</b>	<b>7 158,07 €</b>	<b>6 397,90 €</b>	<b>5 100,00 €</b>
------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

6712	Amendes fiscales et pénales	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
6713	Secours et dots	400,00 €	3 855,90 €	4 000,00 €
6714	Bourses et prix	4 500,00 €	42,00 €	100,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	68,07 €	1 000,00 €	1 000,00 €
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	2 190,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections.</b>	<b>14 167,25 €</b>	<b>14 167,25 €</b>	<b>16 437,07 €</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------

675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
676	Différences sur réalisations transférées invest	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Dotation aux amortissements	14 167,25 €	14 167,25 €	16 437,07 €

<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>2 319 756,03 €</b>	<b>1 931 695,33 €</b>	<b>2 668 257,33 €</b>
--------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

<b>023. Virement à la section d'investissement</b>	<b>440 331,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>221 215,23 €</b>
--	---------------------	---------------	---------------------

<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>454 498,73 €</b>	<b>14 167,25 €</b>	<b>237 652,30 €</b>
--------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 774 254,76 €</b>	<b>1 945 862,58 €</b>	<b>2 905 909,63 €</b>
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

**COMMUNE D'ALLOUAGNE  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Articles	Libellé	VOTE 2014 BP + DBM	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
----------	---------	-----------------------	----------------------	----------------------

<b>70. Produits des services</b>	<b>66 450,00 €</b>	<b>64 081,52 €</b>	<b>72 700,00 €</b>
----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

70311	Concessions dans les cimetières	600,00 €	533,32 €	600,00 €
70312	Redevances funéraires	1 200,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €
70323	Redevance occupation du domaine public	2 000,00 €	1 181,00 €	2 000,00 €
7067	Redevance des services périscolaires	62 000,00 €	61 011,30 €	68 500,00 €
70688	Autres prestations de service	500,00 €	276,90 €	300,00 €
70878	Remboursement par d'autres redevables	150,00 €	79,00 €	100,00 €

<b>042. Travaux en régie</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>94 248,68 €</b>	<b>208 000,00 €</b>
------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

722	Immobilisations corporelles	181 000,00 €	94 248,68 €	208 000,00 €
-----	-----------------------------	--------------	-------------	--------------

<b>73. Impôts et taxes</b>	<b>906 433,00 €</b>	<b>935 764,37 €</b>	<b>875 090,00 €</b>
----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

7311	Contributions directes	781 055,00 €	772 166,00 €	753 055,00 €
73112	contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	27 611,00 €	27 611,00 €	23 404,00 €
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 795,00 €	3 535,00 €	3 535,00 €
73114	Imposition forfaitaire entreprises de réseau	14 872,00 €	14 862,00 €	14 996,00 €
7321	Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7325	Fonds de péréquation RFCI (recettes fiscales communales et intercommunales)	0,00 €	42 369,00 €	0,00 €
7336	Droits de place	100,00 €	66,64 €	100,00 €

7351	Taxe sur l'électricité	50 000,00 €	46 148,70 €	50 000,00 €
7381	Taxes additionnelles de droits de mutation	30 000,00 €	29 006,03 €	30 000,00 €
7388	Autres taxes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>74. Dotations et participations</b>		<b>1 053 666,00 €</b>	<b>851 024,19 €</b>	<b>1 341 873,00 €</b>
--	--	-----------------------	---------------------	-----------------------

7411	Dotation forfaitaire	381 760,00 €	381 760,00 €	342 175,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	56 486,00 €	56 492,00 €	68 457,00 €
74127	Dotation Nationale de péréquation	134 211,00 €	134 211,00 €	143 765,00 €
74712	Participation contrat emploi avenir	65 000,00 €	83 360,56 €	86 000,00 €
74718	Participation autres contrats	88 000,00 €	87 410,15 €	98 000,00 €
7473	Subventions du département	0,00 €	1 525,00 €	0,00 €
7474	Subventions des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74758	Compensations du Saziral	266 993,00 €	0,00 €	533 986,00 €
7478	Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
748314	Dotation unique compensation TP	0,00 €	9 337,00 €	6 221,00 €
74832	Attributions du FDTP	0,00 €	35 712,48 €	0,00 €
74833	Compensation taxe professionnelle/CET	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74834	Compensation taxe foncière	9 428,00 €	9 428,00 €	7 508,00 €
74835	Compensation taxe d'habitation	51 788,00 €	51 788,00 €	55 761,00 €
7488	Autres attributions et participations		0,00 €	0,00 €

<b>75. Autres produits gestion courant</b>		<b>35 000,00 €</b>	<b>32 372,93 €</b>	<b>33 000,00 €</b>
--	--	--------------------	--------------------	--------------------

752	Revenus des immeubles	35 000,00 €	32 372,93 €	33 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €
7588	Produits droits de bail		0,00 €	0,00 €

<b>013. Atténuation de charges</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>14 238,79 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
------------------------------------	--	--------------------	--------------------	--------------------

6419	Remboursement sur rémunération personnel	15 000,00 €	14 238,79 €	10 000,00 €
------	--	-------------	-------------	-------------

<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>2 076 549,00 €</b>	<b>1 897 481,80 €</b>	<b>2 332 663,00 €</b>
-----------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

<b>76. Produits financiers</b>		<b>0,00 €</b>	<b>4,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
--------------------------------	--	---------------	---------------	---------------

7621	Produit immobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
764	Revenus valeurs placement	0,00 €	4,80 €	0,00 €
768	Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>77. Produits exceptionnels</b>		<b>0,00 €</b>	<b>3 960,15 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
-----------------------------------	--	---------------	-------------------	-------------------

7711	Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7714	Recouvrement créances admises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	0,00 €	3 960,15 €	5 000,00 €

<b>79. Transfert des charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
7911 Transfert de charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 076 549,00 €</b>	<b>1 901 446,75 €</b>	<b>2 337 663,00 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>94 248,68 €</b>	<b>208 000,00 €</b>
<b>002. Exédent antérieur reporté fonctionnement</b>	<b>516 705,76 €</b>	<b>516 705,76 €</b>	<b>360 246,63 €</b>
002 Exédent antérieur reporté fonctionnement	516 705,76 €	516 705,76 €	360 246,63 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 774 254,76 €</b>	<b>2 512 401,19 €</b>	<b>2 905 909,63 €</b>

**COMMUNE D'ALLOUAGNE  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Articles	Libellés	VOTE 2014 BP + DBM	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
001	Déficit d'investissement reporté	359 519,01 €	359 519,01 €	243 694,74 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en unités monétaires	173 514,90 €	173 514,90 €	181 500,00 €
202	Frais numérisation doc urbanisme & cadastre	22 698,18 €	22 698,18 €	0,00 €
2031	Frais d'études	10 700,00 €	0,00 €	5 700,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €	675,55 €	0,00 €
2051	Concessions droits similaires	8 000,00 €	7 604,50 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	181 000,00 €	94 248,68 €	208 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	164 000,00 €	66 673,93 €	220 500,00 €
23	Immobilisation en cours	495 000,00 €	301 155,93 €	202 084,00 €
<b>Total Général</b>		<b>1 414 432,09 €</b>	<b>1 026 090,68 €</b>	<b>1 061 478,74 €</b>

**COMMUNE D'ALLOUAGNE  
RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Articles	Libellés	VOTE 2014 BP + DBM	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct.	440 331,48 €	0,00 €	221 215,23 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	



041	<b>Opérations patrimoniales</b>	0,00 €	0,00 €	
10222	<b>FCTVA</b>	177 392,93 €	177 392,93 €	71 547,70 €
10226	<b>Taxe d'aménagement</b>	0,00 €	3 711,65 €	
1068	<b>Excédents de fonctionnement</b>	528 475,14 €	528 475,14 €	206 862,42 €
1321	<b>Subvention de l'Etat</b>	0,00 €		
1322	<b>Subventions de la Région</b>	0,00 €		
1323	<b>Subventions du Département</b>	0,00 €		
1327	<b>Budget communautaire &amp; fonds structurels</b>	17 733,24 €	17 733,24 €	0,00 €
1341	<b>Dotation d'équipement des territoires ruraux</b>	208 743,87 €	13 327,55 €	195 416,32 €
1342	<b>Amendes de Police</b>	4 890,00 €	4 890,00 €	0,00 €
1385	<b>Groupements de collectivités</b>			
1641	<b>Emprunts en unités monétaires</b>			350 000,00 €
2031	<b>Frais d'études</b>	22 698,18 €	22 698,18 €	0,00 €
2312	<b>Terrains</b>			
2802	<b>Frais numérisation doc urbanisme &amp; cadastre</b>	0,00 €	0,00 €	2 269,82 €
28051	<b>Concessions et droits similaires</b>	3 802,25 €	3 802,25 €	3 802,25 €
280422	<b>Subvention d'équipement pers droit privé</b>	10 365,00 €	10 365,00 €	10 365,00 €
<b>Total Général</b>		<b>1 414 432,09 €</b>	<b>782 395,94 €</b>	<b>1 061 478,74 €</b>

## PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

		B.P	R.A.R.	TOTAL
040	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>208 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 000,00</b>
2188 401 R	<b>CONFECTION DE BANCS</b>	3 000,00		3 000,00
2151 402 R	<b>REFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURATIONS</b>	8 000,00		8 000,00
2128 502 R	<b>EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE</b>	7 000,00		7 000,00
2181 503 R	<b>AMENAGEMENT ESCALIER ACCES SALLE DES FETES</b>	5 000,00		5 000,00
21318 504 R	<b>REFECTION TOITURE SALLE PETANQUE</b>	42 000,00		42 000,00
21318 505 R	<b>CONSTRUCTION TOILETTES PUBLIQUES</b>	22 000,00		22 000,00
21312 506 R	<b>RENOVATION SANITAIRES ECOLE MONNET</b>	15 000,00		15 000,00
2152 507 R	<b>MODIFICATION DU ROND POINT RUE DE LAPUGNOY</b>	15 000,00		15 000,00
21318 508 R	<b>REFECTION TOITURE CORPS DE FERME</b>	8 000,00		8 000,00
21318 509 R	<b>CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOT</b>	66 000,00		66 000,00
2128 510 R	<b>ELECTRIFICATION PARC DE LA MAIRIE</b>	11 000,00		11 000,00

21318	511 R	AMENAGEMENT ANCIEN GARAGE	6 000,00		6 000,00
<b>20</b>		<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>
2031	306	FRAIS DE REVISION SIMPLE DU PLU		5 700,00	5 700,00
					0,00
<b>21</b>		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>127 000,00</b>	<b>93 500,00</b>	<b>220 500,00</b>
2183	407	INFORMATISATION DE LA MAIRIE		3 500,00	3 500,00
2158	406	ACHAT DE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		30 000,00	30 000,00
2115	409	ACHAT DEMOLITION MAISON - AMENAGEMENT PARKING		60 000,00	60 000,00
2115	501	ACHAT ANCIEN GARAGE	127 000,00		127 000,00
<b>23</b>		<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>142 700,00</b>	<b>59 384,00</b>	<b>202 084,00</b>
2313	816	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE		29 384,00	29 384,00
2313	201	AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE	142 700,00	30 000,00	172 700,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>477 700,00</b>	<b>158 584,00</b>	<b>636 284,00</b>

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

#### N° 2015 - 11 : TAUX D'IMPOSITION 2015 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2015.

Le Conseil Municipal,

Suite au vote de ses membres présents et délibérants,

- Décide à l'unanimité :

- D'adopter pour l'année 2015 les taux fixés comme suit :

OBJET	TAUX 2014
Taxe d'habitation	17. 75 %
Taxe sur le foncier bâti	10. 83 %
Taxe sur le foncier non bâti	43. 70 %
Cotisation foncière des entreprises	16. 49 %

#### N° 2015- 12 : CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2015

- Considérant la délibération du 4 février 2010 relative à l'adhésion à la compétence "Jeunesse" du SIVOM de la Communauté du Béthunois pour l'organisation du centre de loisirs sans hébergement,

Monsieur le Maire propose le règlement suivant pour 2015.

Après examen,

l'assemblée décide par 18 voix pour et 5 abstentions :

1°) L'ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement pour garçons et filles.

2°) D'adopter pour ce centre le règlement suivant :

ARTICLE 1 : Il est ouvert dans la commune d'ALLOUAGNE un centre de loisirs sans hébergement pour les enfants d'âge scolaire de 3 ans à 14 ans.

ARTICLE 2 : Il sera installé pour le mois de juillet à l'école primaire Jean Monnet ainsi qu'à l'école maternelle Les Eglantines. S'agissant de bâtiments publics destinés à l'accueil permanent des mineurs, ils sont réputés conformes. Les déclarations d'ouverture des locaux seront gérées par le service jeunesse de la Communauté du Béthunois auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 3 : Il sera installé dans une commune voisine pour les autres dates.

ARTICLE 4 : Le Centre de loisirs sans hébergement fonctionnera pour l'année 2015 en un séjour de 140 enfants maximum aux dates suivantes (Ces dates sont susceptibles de modifications selon le calendrier de l'Education Nationale) :

Vacances de Février : du 23 février au 6 mars 2015 à Lapugnoy soit 10 jours

Vacances de Pâques : du 27 avril au 7 mai 2015 à Lapugnoy soit 8 jours.

En Juillet : du 6 au 31 juillet 2015 à Allouagne soit 19 jours.

En Août : du 3 au 28 août 2014 à Lapugnoy soit 20 jours.

Vacances de Toussaint : du 19 au 30 octobre à Lapugnoy soit 10 jours.

ARTICLE 5 : Il sera ouvert chaque jour de 9 heures à 17 heures 30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Une garderie sera mise en place chaque jour pour les enfants dont les parents travaillent de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 30 à 18 h 30.

ARTICLE 6 : L'assistance sanitaire sera assurée par un animateur titulaire du diplôme de secourisme. A défaut d'un personnel diplômé l'assistance sanitaire sera confiée à un médecin exerçant dans la commune

ARTICLE 7 : Le centre de loisirs sans hébergement est placé sous la compétence du Sivom de la Communauté du Béthunois, qui souscrit une police d'assurance pour le fonctionnement du centre de loisirs. La responsabilité des locaux appartient au Maire ou à son représentant. Une convention de mise à disposition des locaux sera signée avec le SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Le Directeur de l'accueil de loisirs est recruté par le SIVOM de la communauté du Béthunois. Il sera chargé de l'application du projet éducatif, de l'encadrement des enfants et de l'équipe d'animation, du matériel et des commandes.

Il devra veiller à l'application de ce règlement et des instructions supérieures ou directives qu'il recevra de l'autorité préfectorale, municipale ou de l'organisateur (SIVOM de la Communauté du Béthunois).

ARTICLE 8 : Le personnel d'encadrement sera recruté par les services du SIVOM, en accord avec la commune conformément à la délibération du Comité syndical du 12 décembre 2011. Les quotas sont fixés comme suit : un animateur pour 5 enfants en maternelle et un animateur pour 10 enfants en primaire. Le directeur fait partie de l'effectif d'encadrement.

ARTICLE 9 : La commune se chargera de l'encaissement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales concernant les aides au temps libres dont bénéficient les familles.

Les subventions de fonctionnement des centres de loisirs seront perçues par le SIVOM de la communauté du béthunois et seront reversées à la commune en année n+1.

La participation des familles pour les différents centres de loisirs est fixée à :

Pour les vacances de février et de Pâques 2015 :

	QUOTIENT FAMILIAL		
	≤ à 442 €	> à 443 € et ≤ 617 €	> 618 € et non présentation du quotient familial
TARIF ENFANT / JOUR			
1° Enfants d'Allouagne ou scolarisés à Allouagne :			
le 1°	6.50 €	7.50 €	8.50 €
le 2° et suivants	5.40 €	5.90 €	6.40 €

2° Enfants extérieurs :			
le 1°	13 €	15 €	17 €
le 2° et suivants	10.80 €	11.80 €	12.80 €

A partir des vacances d'été 2015 :

	QUOTIENT FAMILIAL		
	≤ à 442 €	> à 443 € et ≤ 617 €	> 618 € et non présentation du quotient familial
TARIF ENFANT / JOUR			
1° Enfants domiciliés à Allouagne :			
le 1°	7.00 €	8.00 €	9.00 €
le 2° et suivants	5.50 €	6.00 €	6.50 €

2° Enfants extérieurs :			
le 1°	14 €	16 €	18 €
le 2° et suivants	11 €	12 €	13 €

Ces participations sont payables au Trésorier, aucun remboursement ne sera consenti, sauf pour les cas de maladie de plus de trois jours consécutifs attestés par un certificat médical fourni pendant le centre de loisirs.

Cette recette sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 7067.

### N° 2015 – 13 : Montant des primes et secours.

Sur la proposition du Maire,

l'assemblée décide à l'unanimité :

De fixer comme suit le montant des primes et secours 2015 :

DESIGNATION	TARIFS 2014	PROPOSITIONS 2015	DATE D'EFFET
	EUROS TTC	EUROS TTC	
<b>SECOURS D'ÉTUDE</b>			
Enfants jusque 16 ans	42,00	42,00	Année scolaire 2014/2015
<b>PRIMES AUX DÉFILÉS - FETES COMMUNALES</b>			
Sociétés musicales Locales	154,00	154,00	DUCASSE

Cette dépense sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 6713.

**N° 2015 – 14 : PRODUITS D'EXPLOITATION 2015 – SERVICES PERISCOLAIRES**

Sur la proposition du Maire,

l'assemblée décide par 18 voix pour et 5 voix contre :

- De fixer comme suit les tarifs 2015 des produits d'exploitation :

DESIGNATION	TARIFS 2014	Propositions 2015	DATE D'EFFET
<b>CANTINE</b>			A PARTIR DU 16 AOUT
Enfants d'Allouagne	2,30	2.90	
Enfants extérieurs	.....	3.30	
Adultes	5,20	6.00	

- Pour les enfants allergisants alimentaires qui amènent leur repas, 1 heure de garderie sera facturée, soit 1. 60 €, à compter du lundi 11 mai 2015.

DESIGNATION	TARIFS 2014	Propositions 2015	DATE D'EFFET
<b>GARDERIE</b>			Rentrée scolaire Septembre
Pour la 1° heure :	0.40 €uros par tranche de ¼ d'heure	0.50 €uros par tranche de ¼ d'heure	
Pour la 2° heure :	0.20 €uros par tranche de ¼ d'heure	0.30 €uros par tranche de ¼ d'heure	

- D'accorder la gratuité de la garderie aux parents d'élèves lors des conseils d'école.

- De fixer à 10 le nombre d'achat minimum de tickets sauf cas très exceptionnels.

Cette recette sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 7067.

**N° 2015 - 15 : TARIF 2015 DE LOCATION DES SALLES.**

Sur la proposition du MAIRE,

l'assemblée décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit le tarif de la location de la salle des Fêtes pour les contrats conclus à partir du 16 avril 2015 :

	<b><u>HABITANT DE LA COMMUNE</u></b>	<b><u>PERSONNE EXTERIEURE A LA COMMUNE ASSOCIATION EXTERIEURE</u></b>
REPAS OU ANIMATION	1° JOUR : 350 €uros 2° JOUR : 175 €uros	1° JOUR : 580 €uros 2° JOUR : 290 €uros
VIN D'HONNEUR	170 €uros	280 €uros
FORFAIT ENERGIE (CUISINE)	50 €uros / jour	50 €uros / jour

CASSE OU VAISSELLE MANQUANTE : Verre – couvert – pièce diverse Assiette : Plat :	2. 20 €uros / pièce 3. 30 €uros / pièce 11 €uros / pièce	2. 20 €uros / pièce 3. 30 €uros / pièce 11 €uros / pièce
DEGRADATION	Selon estimation	Selon estimation
NETTOYAGE NON EFFECTUE	Selon coût du personnel	Selon coût du personnel
TELEPHONE	0. 20 €uros / unité	0. 20 €uros / unité
NON RESPECT DU TRI SELECTIF	30 €uros	30 €uros
CAUTION	500 €uros	700 €uros

- De fixer comme suit le tarif de la location de la salle Hirsch PFEIFFER pour les contrats conclus à partir du 16 avril 2015 :

	<u>HABITANT DE LA COMMUNE</u>	<u>PERSONNE EXTERIEURE A LA COMMUNE ASSOCIATION EXTERIEURE</u>
REPAS OU ANIMATION	220 €uros	330 €uros
VIN D'HONNEUR	110 €uros	150 €uros
FORFAIT ENERGIE (CUISINE)	25 €uros / jour	25 €uros / jour
CASSE OU VAISSELLE MANQUANTE : Verre – couvert – pièce diverse Assiette : Plat :	2. 20 €uros / pièce 3. 30 €uros / pièce 11 €uros / pièce	2. 20 €uros / pièce 3. 30 €uros / pièce 11 €uros / pièce
DEGRADATION	Selon estimation	Selon estimation
NETTOYAGE NON EFFECTUE	Selon coût du personnel	Selon coût du personnel
TELEPHONE	0. 20 €uros / unité	0. 20 €uros / unité
NON RESPECT DU TRI SELECTIF	30 €uros	30 €uros
CAUTION	300 €uros	300 €uros

- De fixer comme suit le tarif 2015 de la location de la salle des sports Etienne LAISNE :

Association d'ALLOUAGNE : gratuit  
Non respect du tri sélectif : 30 €uros

Association extérieure : 1 000 €uros le premier jour et 500 €uros les jours suivants.  
Non respect du tri sélectif : 30 €uros

Ces tarifs seront applicables à compter du 16 avril 2015.

Cette recette sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 752.

N° 2015 – 16 : PRODUITS DOMANIAUX 2015 – TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Sur la proposition du Maire,

l'assemblée décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit le tarif des concessions au cimetière à partir du 16 avril 2015 :

DESIGNATION	DUREE	TARIF 2014	PROPOSITION 2015
		EUROS	EUROS
<b>CONCESSIONS Cimetière / m2</b>	50 ans	100,00	110,00

Et celui du colombarium

DESIGNATION	DUREE	PRIX	
		Habitant de la commune	Personne extérieure
<b>Case</b>	10 ans	470 €	580 €
<b>Case</b>	30 ans	1 030 €	1 250 €
<b>Case</b>	50 ans	1 550 €	1 900 €
<b>Ouverture d'une case</b>		30 €	30 €

Cette recette sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 70311.

N° 2015 - 17 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES – REDEVANCES FUNERAIRES – TARIFS 2015

Sur la proposition du Maire,

l'Assemblée décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit les tarifs 2015 des redevances funéraires du service extérieur des pompes funèbres :

DESIGNATION	TARIFS 2014 EUROS TTC	PROPOSITIONS 2015 EUROS TTC
<b><u>TAXES FUNERAIRES :</u></b>		
<b><u>1°) Avec terrassement :</u></b>		
Ouverture et fermeture de caveau	75,00	75,00
Exhumation et réinhumation (changement de caveau)	145,00	145,00
Inhumation pleine terre - terrain concédé	75,00	75,00
Inhumation terrain communal	0,00	0,00
Exhumation pour autopsie	180,00	180,00
<b><u>2°) Sans terrassement - caveau</u></b>		
Ouverture à ciel ouvert :		
Inhumation	55,00	55,00
Exhumation et réinhumation (changement de caveau)	105,00	105,00
Exhumation pour autopsie	105,00	105,00
<b><u>3°) Nettoyage caveau / heure supplémentaire</u></b>	15,00	15,00

Ces tarifs seront applicables à compter du 16 avril 2015.

Cette recette sera inscrite au budget primitif du service extérieur des pompes funèbres en section de fonctionnement à l'article 706.

#### N° 2015 – 18 : SUBVENTIONS 2015.

Sur la proposition du Maire,

- Considérant que Madame Gaëlle LEROY, faisant partie de la musique, ne participe pas au vote, l'assemblée décide par 7 voix pour 4 voix contre et 11 abstentions :
- De fixer comme suit les subventions 2015 :

Musique Municipale	22000
Etoile Sportive d'Allouagne	5600
Amicale Laïque	2400
Comité des Fêtes	1000
Ecole Dolto-Monnet Sports USEP	1230
O.C.C.E. Coopérative Scolaire Ecole Les Eglantines	1230
Comité d'Echanges	800
Sports Loisirs Culture	390
Police Public Jeunesse	300
Amicale du Personnel Communal	320
Restos du Cœur	280
Donneurs de sang	285
Futsal Club	250
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	225
Club du 3ème Age	225
Club de l'Amitié	225
Allouagne Stop Inondations	225
Société des Médailleurs du Travail	225
Société de Pétanque La Radieuse	225
Christeam Evènements	140
Ligue contre le cancer	120
Tacauto	150
Société de Chasse l'Egalité	150
Wyrms	120
<b>TOTAL</b>	<b>38115</b>

Cette dépense sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 6574.

#### N° 2015 - 19 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION BIBLIOTHEQUE DE L'AMICALE LAÏQUE AU TITRE DU SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE.

Sur la proposition de son Président,

- Considérant que pour les bibliothèques les normes fixées par la Médiathèque Départementale ont été révisées à la hausse en surface, en budget ainsi qu'en horaires d'ouverture et, que désormais, la mise à disposition d'un agent du patrimoine par la commune est exigée,

- Considérant que la gestion de la bibliothèque est associative et effectuée par des bénévoles,



- Considérant que ni la commune ni la section bibliothèque de l'Amicale Laïque ne peuvent répondre à ces exigences,

- Considérant que la bibliothèque se verra ainsi privée d'une importante partie de son stock de livres,

l'assemblée décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 100 €uros à la section bibliothèque de l'Amicale Laïque au titre du soutien à la lecture publique pour l'achat de livres.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 6574.

#### N° 2015 - 20 : SUBVENTION 2015 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Sur la proposition de son Président,

l'assemblée décide par à l'unanimité :

- D'attribuer 19 000 €uros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2015.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 657362.

#### 2015 - 21 : PARTICIPATION AUX FRAIS RELATIFS A LA SCOLARISATION D'ELEVES DE LA COMMUNE DANS DES ETABLISSEMENTS EXTERIEURS.

Le Conseil Municipal, suite au vote de ses membres présents et délibérants,

- Considérant que des élèves habitant ALLOUAGNE fréquentent des établissements publics du secondaire à l'extérieur de la commune,

- Considérant qu'une liste nominative doit être jointe à toute demande,

l'assemblée décide à l'unanimité :

- De participer aux divers frais de scolarisation pour les élèves d'ALLOUAGNE fréquentant des établissements publics du secondaire à l'extérieur de la commune pour l'année scolaire 2014/2015.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015 en section de fonctionnement à l'article 6558.

#### N° 2015 - 22 : REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Considérant l'indice de référence des loyers,

Le Conseil Municipal, suite au vote de ses membres présents et délibérants,

Sur proposition du Maire

Décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit le montant mensuel du loyer des logements :

<b>Adresse</b>	Ancien loyer	Nouveau Loyer
5 rue de l'église	104 €	104 €
7 rue Paul Vaillant Couturier	104 €	104 €

Cette recette sera inscrite en section de fonctionnement du budget principal à l'article 752.

2015 - 23 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1° CLASSE A TEMPS COMPLET.

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par le Conseil Municipal à qui il appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant que la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1° classe est rendue nécessaire en vue de réaliser plus de travaux en régie,

- Vu l'enregistrement de cette création d'emploi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais,

Suite à la proposition du Maire :

l'Assemblée décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 1° classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif, en section de fonctionnement au chapitre 012.

N° 2015 - 24 : APPROBATION D'UNE DELIBERATION DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS.

- Considérant la délibération en date du 16 mars 2015 émanant du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui modifie le périmètre d'exercice du fait de l'adhésion de la commune de Labeuvrière à compter du 1° juillet 2015 et de la commune d'Annezin à compter du 1° janvier 2016,

- Considérant la demande de Monsieur le Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui sollicite l'avis du Conseil Municipal des communes adhérentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la délibération du SIVOM de la Communauté du Béthunois telle que jointe à la présente délibération.

N° 2015 - 25 : VOTE DES VERSEMENTS, PLUS-VALUES ET COMPENSATIONS FIXES POUR 2014 et 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle convention de reversements de fiscalité votée en séance du 29 décembre 2014 a déterminé un panier de ressources constitué par :

- La CFE, la CVAE, l'IFER, la TaFNB et la TASCOM,
- Le foncier bâti,
- La compensation part salaires de l'ex TP,
- La majoration induite par la LOF rectificative pour 2013.

En fonction de ces données, le montant des versements par les collectivités membres et associées, toutes ressources autorisées confondues, est donc désormais évalué à environ 2.708 millions d'euros. Compte tenu d'un besoin de financement propre au Saziral estimé à 650.000 euros, les plus-values fiscales s'élèvent à un peu plus de 1.865 millions d'euros. Par essence, les compensations fixes dont bénéficient les villes d'Allouagne (96.893 €), d'Auchel (79.427 €) et de Lillers (16.516 €) sont inchangées.

Il est important de noter qu'est prise en considération la situation des collectivités dont l'apport de taxes au Saziral est inférieur à leur contribution au FNGIR. Celles-ci sont soit exemptes de versement (c'est le cas de Burbure), soit sollicitées pour la différence entre leur apport fiscal et leur contribution au FNGIR par une réduction de la ponction effectuée sur leur majoration de ressource prévue par la Loi de finances rectificative pour 2013 (c'est le cas d'Allouagne).

Le bilan par collectivité, y compris les compensations fixes et reversements internes, peut se résumer ainsi qu'il suit pour les années 2014 et 2015 :

Années 2014 et 2015	Versements par année	Plus-values par année	Compensations fixes par année	Reversements Artois Com par année
ALLOUAGNE	165 356 €	170 100 €	96 893 €	
AUCHEL	181 832 €	260 686 €	79 427 €	542 290 €
BURBURE	0 €	175 695 €		
LILLERS	506 223 €	619 409 €	16 516 €	
LOZINGHEM	0 €	22 924 €		47 687 €
ARTOIS COM	1 854 553 €	616 315 €		
Totaux	2 707 964 €	1 865 128 €	192 836 €	589 977 €

Monsieur le Maire rappelle que les montants indiqués au tableau récapitulatif sont doublés au niveau des crédits ouverts au budget général de la commune en 2015 afin de permettre la régularisation des mouvements de fiscalité n'ayant pu être effectués en 2014, faute de convention approuvée. Il propose au conseil municipal que soient adoptés ces montants de reversements de fiscalité pour les exercices 2014 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

- ADOPTE les montants des versements, plus-values et compensations fixes pour les exercices budgétaires 2014 et 2015 ainsi qu'ils sont décrits au tableau ci-dessus ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2015.

N° 2015 - 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale, et propose donc de désigner les personnes chargées de ce mandat en passant par le vote, soit à main levée, soit à scrutin secret :

Considérant que le Maire est membre d'office, il convient donc de désigner quatre membres du conseil municipal,

Considérant que par délibération en date du 17 avril 2014 avaient été élus : Sonia PINES, Alain BERTRAND, Ginette BEAUCAMPS, Christophe CHEVALIER.

Considérant que Sonia PINES a démissionné de son poste d'Adjointe aux fêtes et qu'elle a été remplacée par Jennifer FRUCHART,

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes : Jennifer FRUCHART, Alain BERTRAND, Ginette BEAUCAMPS, Christophe CHEVALIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

A élu en tant que membres au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale :

Jennifer FRUCHART, Alain BERTRAND, Ginette BEAUCAMPS, Christophe CHEVALIER.

Ils ont déclaré accepter ce mandat.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LE MAIRE LEVE LA SEANCE.